

Nos vies avant tout !



Novembre 2024

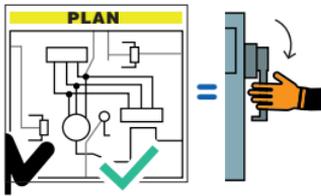
# Travaux sur systèmes électriques dé-énergisés

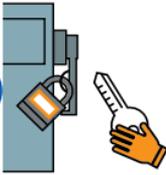
- 

1 Feu vert sécurité
- 

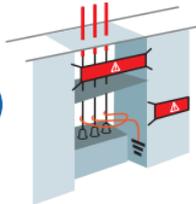
2
- 

3
- 

4
- 

5
- 

6
- 

7
- 

8
- 

9
- 

10

# Travaux sur systèmes électriques dé-énergisés



Lieu \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Entreprise observée \_\_\_\_\_ N° permis \_\_\_\_\_

OUI NON N/A

## POINTS À VÉRIFIER

- 1** Le «Pré-job briefing» et le «Feu vert sécurité» ont-ils été réalisés ?
- 2** Le représentant de l'équipe intervenante a-t-il reçu le(s) certificat(s) de consignation validé(s) pour l'équipement concerné par le travail à faire ?
- 3** Le circuit ou l'équipement sur lequel le travail doit être effectué est-il identifié sur le terrain par une personne autorisée et en présence du représentant de l'équipe intervenante ?
- 4** Le personnel exécutant l'activité est-il muni des EPI spécifiques à la tâche ?
- 5** Les dispositifs de séparation sont-ils placés dans la position identifiée par le schéma / plan d'isolement approuvé (documents originaux à consulter dans lieu dédié) ?
- 6** Les dispositifs de séparation sont-ils verrouillés et signalés / étiquetés ?
- 7** La vérification d'absence de tension a-t-elle été réalisée par une personne autorisée et démontrée au représentant de l'équipe intervenante ?
- 8** La mise à la terre / court-circuit a-t-elle été réalisée sur tous les conducteurs y compris le neutre ?
- 9** Le danger des éventuelles pièces sous tension voisines est-il signalé et des protections sont-elles en place ?
- 10** Toutes les personnes impliquées dans le travail sont-elles bien positionnées hors de la ligne de danger, et les autres, non impliqués, sont-elles bien tenues à l'écart ?

Commentaires \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Entreprise \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_